

XXI
19
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'un arrangement relatif au mariage des indigents, signé à Paris, le 12 décembre 1888, entre la France et la Belgique (N° 92, session 1889).

Nommée le 13 avril 1889.

MM.

1^{er} BUREAU : CABANES.

2^e — LE GUEN.

3^e — GUINOT.

4^e — DE LA SICOTIÈRE.

5^e — MARQUIS.

6^e — HUGUET.

7^e — EMILE GAYOT.

8^e — MAZEAU.

9^e — OLLIVIER.

Secrétaire

Président et Rapp^e



1

Commission chargée d'examiner le projet de
loi portant approbation d'un engagement relatif au
mariage des indigents signé à Paris le 12 Décembre
1888 entre la France et la Belgique.

Séance du 14 mai 1889

Présents M. M. Cabaner, Leguen, Gayot, Mazeau,
Marquis.

absents: Guinot, D. de Sistié, Huguet, Clerici

La commission constitue son Bureau ainsi qu'il suit:
M. Mazeau Président, M. Marquis Secrétaire.

M. le Président rappelle sommairement quel est
l'objet du projet de loi dont l'adoption lui paraît
ne soulever aucune difficulté.

La commission partage unanimement l'avis de
M. le Président et le désigne en qualité de rapporteur.

Le Secrétaire
Marquis

Le Président
C. Mazeau

Séance du 21 mai

Présents: M. M. Cabaner, Gayot, Mazeau, D. de Sistié,
Marquis

M. Mazeau donne lecture de son rapport qui est adopté
à l'unanimité

Le Secrétaire
Marquis

Le Président

C. Mazeau